

# République Islamique de Mauritanie

Honneur - Fraternité – Justice



## Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA)

### Direction de l'Hydrologie et des Barrages (DHB)

#### AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERETS

#### (SERVICES DE CONSULTANTS – BUREAUX D'ETUDES)

1. Le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA) a prévu dans le cadre de son Budget d'Investissement Consolidé (BCI) 2025, les ressources financières nécessaires afin de couvrir les coûts relatifs au recrutement d'un consultant/ Bureau chargé des études d'alimentation en eau potable des villes de Bouhdida, d'Aleg, de Chegar, de Maghtalahjar, de Sangravé et les localités avoisinantes à partir du fleuve Sénégal, pour le compte de la Direction de l'Hydrologie et des barrages.
2. Les services essentiels attendus du consultant/ Bureau d'études consistent à déterminer l'option la plus fiable sur le plan technique, réalisable sur le plan financier et acceptable sur les plans environnemental et social pour l'alimentation en eau potable des villes de Bouhdida, d'Aleg, de Chegar, de Maghtalahjar et de Sangravé et les localités avoisinantes à partir du fleuve Sénégal. Ils s'agissent notamment de :
  - Réaliser un diagnostic approfondi des systèmes d'approvisionnement en eau potable existants et les projets en cours de réalisation dans la zone ;
  - Réaliser des études d'APS et APD afin de
    - o Évaluer les besoins actuels en eau potable à l'horizon de 2050 pour lesdites villes ;
    - o Réaliser les études nécessaires pour déterminer le lieu adéquat de l'emplacement de la prise d'eau ;
    - o Proposer l'endroit pour l'implantation de l'unité de traitement et le processus ;
    - o Dimensionner les ouvrages nécessaires (station de traitement, réservoirs, stations de pompages et châteaux d'eau. ...etc) pour l'alimentation de toute la zone ciblée ;
    - o Réaliser les levés topographiques nécessaires pour le dimensionnement des ouvrages d'adduction et de distribution, etc
  - Réaliser l'étude d'impact environnemental et Social du projet;
  - Elaborer les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) des travaux.
3. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes afin de renforcer leur qualification en indiquant clairement le type d'association, c'est-à-dire un groupement de consultants, ou une intention de sous-traitance. Dans le cas de groupement, tous les partenaires du groupement seront conjointement et solidairement responsables pour la totalité du contrat, en cas d'attribution.
4. Les consultants intéressés doivent fournir des informations précises démontrant qu'ils disposent des qualifications et de l'expérience requises pour exécuter les

prestations demandées. À cet effet, un tableau détaillé doit être fourni, comprenant au minimum une description des missions réalisées par le(s) consultant(s) (expérience), le coût de ces missions, leur durée (en mois), ainsi que le nom et l'adresse du maître d'ouvrage.

Seules les expériences justifiées par des attestations d'achèvement définitif délivrées par des entités publiques (copies d'attestations de fin de travaux, procès-verbaux de réception définitive ou équivalents) seront prises en considération.

5. Les candidats seront évalués sur la base de leur expérience générale et spécifique en rapport avec les prestations demandées. Le classement se fera selon le score global obtenu sur 100 points, comme suit :

| Critères                | Notes requises |
|-------------------------|----------------|
| Expériences générales   | 20 Points      |
| Expériences spécifiques | 80 Points      |

|                                                                                                                                                                                                                                                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Expériences minimales requises :</b>                                                                                                                                                                                                            |
| <b>1. Expériences générales</b>                                                                                                                                                                                                                    |
| Études APS, APD et DAO pour des projets d'adduction d'eau potable                                                                                                                                                                                  |
| Études APS, APD et DAO des projets d'approvisionnement en eau potable à partir d'une source d'eau de surface (fleuve ou barrage)                                                                                                                   |
| <b>2. Expériences spécifiques (AEP eaux douces de surface comme les fleuves, les barrages ou les marres)</b>                                                                                                                                       |
| Conception d'ouvrages de prise d'eau sur un barrage ou un fleuve, équipés d'une station de pompage d'eau brute alimentant une station de traitement, avec une capacité minimale de 15 000 m <sup>3</sup> /jour.                                    |
| Conception d'une station de traitement des eaux de surface pour la production d'eau potable à partir d'un fleuve ou d'un barrage, d'une capacité minimale de 15 000 m <sup>3</sup> /jour (traitement, alimentation électrique, télégestion, etc.). |
| Conception de station(s) de pompage d'eau traitée capables de distribuer une production de 15 000 m <sup>3</sup> /jour.                                                                                                                            |
| Conception de conduites de refoulement en fonte ductile, polyéthylène ou polyester renforcé de fibres de verre, de diamètre supérieur ou égal DN600 mm ou plus, avec un système de protection contre les coups de bélier.                          |
| Conception de réservoirs semi-enterrés en béton armé, d'une capacité égale ou supérieure à 500 m <sup>3</sup> .                                                                                                                                    |
| Conception de châteaux d'eau d'une capacité égale ou supérieure à 50 m <sup>3</sup> et d'une hauteur de 10 m.                                                                                                                                      |
| Réseaux de distribution supérieur ou égal 160 mm.                                                                                                                                                                                                  |
| Projets similaires exécutés par le consultant hors de son pays d'origine                                                                                                                                                                           |

**NB: Les CV du personnel ne seront pas évalués à ce stade.**

6. Les manifestations d'intérêt doivent être soumises, en version papier ou électronique, à l'adresse suivante : **Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (CPMP-MHA) 455, Ilot C – Tévragh Zeina Téléphone : (+222) 45 25 38 52 Nouakchott – Mauritanie, Emails : cpmp.mha@gmail.com, cpmp.mha@hydraulique.gov.mr.**

**Date limite de soumission : Date : 14/05/2025 ; Heure : 12h00 GMT**

7. La méthode de sélection qui sera basé sur la **Qualification de Consultants (QC)**, conformément à l'article 38 du décret n°083/2022 portant application de la loi n°024/2021 du 29 décembre 2021, abrogeant et remplaçant la loi n°044/2010 du 22 juillet 2010 portant Code des marchés publics ;
8. Les bureaux d'études ou consultants intéressés peuvent obtenir les termes de référence et des informations complémentaires à l'adresse suivante, pendant les heures de bureau : **Direction de l'Hydrologie et des Barrages, Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, BP : 49-13, Emails:ab\_loudaa@hydraulique.gov.mr ; mibrahim@hydraulique.gov.mr.**

**Le Secrétaire Général**

**Dr, Moctar Taleb HENDE**

